

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 mai 2008**  
~~~~~

Aliénation de biens mobiliers - véhicule Peugeot Partner du SOM

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mai 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents :** M. VILLARET Louis - M. JOYER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. DOUYSSIE Bernard - M. ARNAJ Richard - Mme BÉDES Marie-Claude - Mme BRIBES Estelle - M. CADARS Cyrille - M. CADILLAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme CONTRERAS Sylvie - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - Mme DELONCA Hélène - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - M. GALABRUN Jacky - Mme GALVIEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. JEREZ Bernard - M. LASSALY Christian - M. MARC Jean-Claude - M. MATTEU Gabriel - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOJ Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SIDERIS André - M. SIEGEL Robert - Mme THIVET Jacqueline - M. TOURET Jean-Louis - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. VENTURE Jean-Pierre - M. YVANEZ André

Absents ou excusés : **Absents ou excusés :** M. HENRY Marc - M. LAMONT Didier - Mme VAILLIE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. CARCELLER Claude - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - M. DURIEU Jean-Pierre - M. GREZES Frédéric

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu l'évaluation du prix du bien après expertise et cote officielle de l'Argus,

Considérant que la valeur nette comptable de ce véhicule est évaluée ce jour à 0€, ce bien ayant été amorti jusqu'en 2007,

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- **De déclasser** le véhicule Peugeot Partner immatriculé 4100YG34 en le sortant du domaine public et en l'incorporant au domaine privé de la communauté de communes
- **D'aliéner** le véhicule Peugeot Partner immatriculé 4100YG34 en le cédant à M. Serge FONS au prix de 1 700€ TTC
- **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2008-14 le 2 JUIN 2008
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 2 JUIN 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

